



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné M. Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a adopté le **Règlement numéro 198-2012 - Décrétant l'imposition d'une quote-part spéciale pour des travaux d'entretien d'un cours d'eau sur le territoire de la Ville de Danville**, lors de la séance ordinaire du lundi 21 janvier 2013.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources ou au bureau municipal de chacune des sept municipalités du territoire de la municipalité régionale de comté et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Asbestos, ce vingt-deuxième jour du mois de janvier deux mille treize (22 janvier 2013).

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier